



Procès-Verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL Du mercredi 18 Février 2026

Président : Corinne PARATTE

Secrétaire : Fabrice MAINIER

Tous présents

Ouverture de la séance à 20h00.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 Janvier 2026

Délibération : Report du ¼ budget général

Afin de pouvoir honorer les factures reçues en investissement avant le vote du budget 2026, nous devons prendre une délibération dite du report du ¼ du budget général.

Budget voté en 2025 : 742 800 € soit un report possible de 185 700 €

Cette délibération nous permettra de régler les factures suivantes : Frais divers PLU : 4 000 € au compte 202. Etudes diverses pour projet Lornot : 4 000 € sur compte 203

Voté et approuvé à l'unanimité.

Délibération : Changement statuts CCPR

Article 4 et 5 à modifier concernant les statuts de la CCPR : L'article 4 concerne le nombre de membres de conseillers communautaires : l'accord local n'étant plus d'actualité, 2 membres seront à ajouter concernant la commune du Russey. Article 5 concernant le nombre de vice-présidents : il est indiqué 6, mais afin que le président puisse désigner le nombre de vice-présidents qu'il jugera nécessaire pour le bon fonctionnement de la CCPR, le chiffre 6 sera supprimé et le nombre de vice-présidents pourra évoluer

Voté et approuvé à l'unanimité.

Délibération : Demande de subvention SYDED

La commune souhaite procéder au changement des ampoules des éclairages publics des rues de l'abbé SAUNIER et Ignace TOURNIER pour des lampes LED plus économes en énergie. Cout de l'opération 9 233€ HT. L'aide du SYDED représente 175€ HT / luminaire soit une aide de 4 500€ Le coût final supporté par la commune s'élèvera à 4 600€

Voté et approuvé à l'unanimité.

Délibération : Election des délégués au SIE du Haut-Plateau du Russey

Suite à l'adhésion de notre commune depuis 01/01/2026 au Syndicat du Haut Plateau du Russey pour la gestion de notre eau potable, notre commune doit élire ;

2 représentants titulaires : Mme PARATTE Corinne et MR TRUCHOT Philippe

et 2 suppléants : Mr CHAPOTTE Alain et Mr KURDYBAN Serge

Voté et approuvé à l'unanimité.

Délibération : Etat assiette dévolution et estimation des coupes 2026 ONF

Mr CHAPOTTE Alain dresse un bilan des coupes de bois réalisées sur l'année 2025. En Mars 2026, la commune touchera 50 000€. Les délais de paiement étant décalés par rapport aux estimations de notre agent forestier, Pour 2026 nous restons prudents sur les recettes. L'ONF annonce une recette d'environ 48 000€ ainsi que des frais d'exploitation d'environ 25 716€. Les coupes concerneront les parcelles 16 17 18 20 22 et 23.

Voté et approuvé à l'unanimité.

Travaux SIE Haut-Plateau du Russey

L'entreprise VERMOT procède au changement de conduite d'eau entre les COIRES et les COMBOLES. Le chantier est à l'arrêt pour les vacances d'hiver, il reprend lundi 23/02/26. Actuellement les conduites arrivent vers les propriétaires des maisons. L'entreprise Vermot est en relation avec tous les propriétaires pour les raccordements. A la dernière réunion de chantier la commune fait remarquer la détérioration de la route à pendant le chantier. Une réfection de la route est à négocier avec l'entreprise VERMOT

Point projet Lornot :

A ce jour, seule la subvention demandée à la région est complète (montant 150 000€). Subvention DETR toujours en cours, un complément de document est nécessaire, cette subvention se fera sur plusieurs phases, d'abord en 2026 puis 2027. Subvention Département : 3 dossiers à déposer, nous relançons SOLIHA qui nous assiste pour le dépôt des dossiers afin de réaliser dans les meilleurs délais les dépôts de demande de subvention. Nous sommes dans l'attente des résultats d'accord de subventions avant de signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues.

Questions diverses :

Travaux ECOLE : changement des fenêtres de la 7eme classe, le conseil discute du devis de la menuiserie GP VERMOT de la Chenalotte. Nous avons déjà eu un devis il y a un an et pour conserver le même tarif la GP Vermot nous propose de supprimer le soubassement et n'installer qu'une seule fenêtre plus avec volet roulant manuel. Après réflexion, le conseil souhaite conserver le soubassement des fenêtres pour une question de sécurité et nous acceptons le devis à 17 606 € HT grilles d'aérations comprises.

Un diagnostic Radon a été demandé par le directeur de l'école, il a été réalisé en 2019 et les relevés étant dans les normes, nous n'avons pas l'obligation de le refaire.

Chaudière gaz à la SDF : en décembre, l'entreprise FCDE a endommagé une pièce en changeant le vase d'expansion, elle sera réparée à leurs frais. Une nouvelle panne est en cours, la pièce est commandée, l'intervention de remplacement se fera dans les meilleurs délais.

Le service de gestion comptable nous informe de la fin programmée du mode de paiement par chèque, et nous invite à privilégier au maximum les paiements par QR code ou PAYFIP. Le problème va se poser pour les locations de la salle des fêtes.

Le conseil municipal prendra une délibération afin de changer le règlement de la salle des fêtes, le locataire devra fournir un RIB, Nom Prénom, Date de naissance pour que la trésorerie émette une facture.

Si un problème survenait après la remise des clés, la trésorerie fera une nouvelle facture à hauteur de la caution. Suite à cette délibération, nous recontacterons les personnes qui ont déjà réservé la salle pour cette année afin qu'ils puissent se mettre en conformité.

Installation prochaine de panneaux PNR aux entrées de village.

Afin d'éviter que les parents d'élèves s'assoient sur le muret de M ; Hassal, le conseil municipal décide d'installer un grillage entre l'école et le mur. Devis attendu de Verticad.

Les élections municipales 2026 auront lieu en mairie le 15 Mars de 8h00 à 18h00.

Mme le Maire nous expose le déroulement de la journée : des nouvelles consignes d'organisation sont à respecter.

Les cartes électorales sont imprimées et distribuées. Attention seules les personnes inscrites depuis le 1^{er} juin 2025 recevront leurs cartes. Il n'y a pas de refonte des listes électorales cette année

Tenue du scrutin

8h-10h30 Président : PARATTE Corinne, secrétaire : CUENOT Didier, LAURENT Karine, NICOD Estelle.

10h30-13h Président : TRUCHOT Philippe, secrétaire : BOURNEZ Julien, KURDYBAN Serge, CORREIA-CUHNA Ana

13h-15h30 Président : CHAPOTTE Alain, secrétaire : PARATTE Corinne, NOEL Sidonie, KYRILA-GASCOIN Joanna

15h30-18h Président : SIMON Marc, secrétaire: THIERY Benoit, MAINIER Fabrice, BILLOTE Angele

La commune a reçu un mail d'un habitant se plaignant des aboiements excessifs de chiens dans son quartier, le mail est assez autoritaire et demande au maire de faire un rappel à la loi aux propriétaires du ou des chiens. Mme le Maire avait déjà répondu à cette personne en lui demandant d'aller voir son voisin afin de trouver une solution à l'amiable. Nous ne connaissons pas l'identité du propriétaire du chien, nous demandons plus d'informations au plaignant. La gendarmerie a été contactée à la demande de Mme le MAIRE.

Toujours pour des problèmes de divagation de chien, un habitant nous informe par mail que le chien de son voisin vient sur sa propriété faire tomber sa poubelle et saccage ce qu'il y a à l'intérieur, il a déjà pris contact avec son voisin et demande à la mairie de faire cesser la divagation du chien.

La conversation continue autour du civisme des propriétaires de chiens et du respect du voisinage il serait bon que chacun en prenne conscience.

Fin de séance : 22h00

